



**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-2020
1^{re} année**

Bonjour,

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois**, sous différentes formes, sera acheminée aux parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*). Ex: rencontre, note orthopédagogique, appel téléphonique, plan d'intervention...

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :
Étape du **30 août 2019** au **1er novembre 2019**
Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
Le bulletin sera remis aux élèves durant la semaine du **11 novembre 2019**.

Deuxième bulletin :
Étape du **2 novembre 2019** au **21 février 2020**
Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
Le bulletin sera remis aux élèves durant la semaine du **9 mars 2020**.

Troisième bulletin :
Étape du **22 février 2020** au **23 juin 2020**
Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
Le bulletin sera remis aux élèves durant la semaine du **6 juillet 2020**.

* Un commentaire sur la compétence suivante sera inscrit sur le bulletin de la fin d'année.

Compétence	Bulletin 3
Organiser son travail	X

Évaluation des apprentissages (1^{re} année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)		X	X
	Écrire (30 %)		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Comprendre des texte entendus (60%)	X		X
	Communiquer oralement en anglais (40%)		X	X
Arts plastiques (100%)			X	X
Art dramatique (100%)			X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X
Éthique et culture religieuse (100%)		X		X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation et diverses activités.

*Un document descriptif des compétences sera placé en annexe du bulletin pour vous informer de l'évolution de votre enfant.

ÉPREUVE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
Mai ou juin	Mathématique: Résoudre une situation problème Utiliser un raisonnement mathématique	1 ^{re}	Cette épreuve compte pour 20% du résultat de la troisième étape de l'élève.
Mai ou juin	Français : Lecture	1 ^{re}	Cette épreuve compte pour 20% du résultat de la troisième étape de l'élève.
Mai ou juin	Français : Écriture	1 ^{re}	Cette épreuve compte pour 20% du résultat de la troisième étape de l'élève.